



Les Fêtes de Pâques 2020 **dans le contexte de la crise liée au coronavirus**

Recommandations de la Conférence des évêques suisses
pour les offices de la Semaine Sainte

Réflexions générales pour l'ensemble des célébrations du Dimanche des Rameaux à la Veillée pascale

Une Eglise vivante qui est communauté de petites communautés domestiques

« Ce ne sont pas les privations qui me font parler ainsi, car j'ai appris à me contenter de ce que j'ai... Je peux tout en celui qui me donne la force. » (cf. Phil 4,11ss). Les temps particuliers requièrent des mesures particulières, c'est une question de bon sens. Et les chrétiennes et chrétiens sont capables de s'adapter. Car ils et elles savent qu'ils portent le Christ en eux et le rencontrent où qu'ils soient. S'il est impossible à la communauté chrétienne de se rassembler publiquement pour prier, les frères et les sœurs se retrouvent pour prier dans l'Eglise domestique et se savent unis par la prière à l'Eglise universelle. Même si c'est une manière très éloignée de la vie ecclésiale idéale, elle offre la chance de redécouvrir le message pascal en très petit cercle.

Il en va de même pour les célébrations du dimanche des Rameaux jusqu'à la Veillée pascale. De nombreuses suggestions circulent et sont développées en permanence. Les réflexions et règles ci-dessous ont pour but de faire aussi bien que possible le lien entre l'Eglise domestique et les solennités liturgiques de ces jours.

La participation par les médias aux célébrations liturgiques

Bien que la liturgie soit, en premier lieu et de par sa nature, célébration vivante d'une assemblée en prière et qu'elle requière la présence physique d'une communauté concrète, la justification et l'importance des messes et célébrations retransmises par les médias sont incontestées.¹ Elles sont une offre de pastorale liturgique pour des personnes dans diverses situations et peuvent rendre un important service d'évangélisation. Ainsi, les retransmissions de messes sont devenues des rendez-vous fixes dans les programmes de radio et de télévision et rencontrent un large écho, qui va même croissant.

L'Eglise se doit de mettre en œuvre tous les moyens permettant aux gens d'accéder au message de Jésus et de les éveiller à ce qu'il induit. Chaque média peut contribuer à sa façon à transmettre la Bonne Nouvelle annoncée, célébrée et vécue.²

¹ cf. Gottesdienst-Übertragungen in Hörfunk und Fernsehen. Leitlinien und Empfehlungen (*Les messes à la télévision et à la radio. Directives et recommandations*), éd. par le secrétariat de la Conférence épiscopale allemande en collaboration avec les instituts liturgiques d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse (Die deutschen Bischöfe 169), 2 éd., Bonn 2007, p. 9.

² ibidem, p. 14.

Partant de ces réflexions qui ont pu être mûries dans des temps meilleurs, les fidèles peuvent compter sur la présence active de Dieu qui leur manifeste son amour dans ce moment particulier où la vie de chacun semble menacée. Il est clair que la distanciation physique qui est actuellement demandée va diamétralement à l'encontre de la nature même de la célébration sacramentelle. C'est pourquoi les dispositions ci-dessous prévoient de célébrer les offices de la Semaine Sainte dans une communauté réelle réduite au minimum.

Les célébrations non publiques du Dimanche des Rameaux et du Triduum Pascal en petite communauté

Dans le cadre des mesures ordonnées par le Conseil fédéral le 20.3.2020, suivant lesquelles les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits dans l'espace public (art. 7c al. 1 Ordonnance 2 COVID-19, modification du 20.3.2020), la Conférence des évêques suisses accorde aux prêtres (curés) la possibilité de célébrer le dimanche des Rameaux et le Triduum Pascal dans leur église. Cette possibilité concerne tous les prêtres (curés) qui sont en bonne santé, sont à la tête d'une communauté de fidèles et disposent d'un espace dans leur église apte à remplir les points ci-dessous. Les fidèles, d'autant plus unis par les techniques modernes de communication, se savent ainsi unis à leurs communautés et à leurs responsables.

En considération des directives et propositions de la Congrégation pour le Culte Divin du 25.3.2020 (Décret En temps de Covid-19 [II]) et dans le respect des mesures étatiques actuellement en vigueur, il est recommandé ce qui suit :

1. Le prêtre (curé) d'une ou plusieurs paroisses dont l'église se prête à une célébration commune tout en respectant la distance nécessaire, demandera à quelques fidèles, entre 2 et 4, se déclarant en bonne santé et n'appartenant pas à un groupe à risque de célébrer avec lui le Dimanche des Rameaux et le Triduum Pascal afin de pouvoir avoir une célébration conforme à la liturgie. Il est important de communiquer clairement à l'ensemble de la communauté que cette petite communauté rend un service en représentant la grande communauté (paroisse, unité pastorale, décanat...) qui ne peut être présente. Ces personnes se font les porte-paroles des autres. Cette petite communauté suit les rites de ces journées conformément aux livres liturgiques tout en respectant certaines particularités : la préparation de la liturgie doit veiller à la sécurité sanitaire de tous ; une distance de deux mètres au moins doit être respectée entre les participants à la célébration.
2. Cette petite communauté est formée de manière à répondre aux services liturgiques nécessaires. Le chant demandé par la liturgie doit, lui aussi, être assuré dans la mesure des possibilités du petit groupe.
3. Les couvents, les monastères et les communautés religieuses, dans la mesure où ils vivent isolés, adaptent les directives à leur situation sous leur propre responsabilité.
4. Lors des célébrations eucharistiques du Dimanche des Rameaux, du Jeudi Saint et de la Veillée pascale, il convient, à cause du danger de contagion, que seul le prêtre officiant communie. Les autres personnes présentes expriment pendant ce temps leur union dans le Christ avec le prêtre et avec toutes celles et ceux qui sont à la maison par un chant approprié.
5. Les membres de la communauté doivent être informés des heures des célébrations de leur petite communauté liturgique afin qu'ils puissent, le cas échéant, s'unir à elle pendant ces moments, là où ils sont, par la lecture et le partage de la Parole de Dieu, la prière commune ou la louange.

6. Des signes extérieurs (lumières devant la fenêtre ou sur le balcon) peuvent permettre aux fidèles de se sentir en lien les uns avec les autres.
7. On trouvera sur le site du Centre Romand de Pastorale Liturgique (CRPL), ou sur d'autres sites francophones indiqués sur ce site, des propositions pour vivre et célébrer à la maison, en famille ou seul, les jours de la Semaine Sainte, en particulier le dimanche des Rameaux et les célébrations de la Cène du Seigneur (Jeudi Saint), de la Passion du Seigneur (Vendredi Saint), et de la Veillée pascale.

Dimanche des Rameaux

La commémoration de l'entrée du Christ à Jérusalem doit se faire à l'intérieur de l'église (seconde forme : procession solennelle). La distribution des rameaux est supprimée.

Le Triduum Pascal de la passion, de la mort et de la résurrection du Seigneur

La célébration de la Cène du Seigneur (Jeudi Saint)

A 20h00, toutes les cloches du pays sonneront (comme pour une grand-messe dominicale). Les gens sont invités à placer des bougies à leurs fenêtres et à prier.

Parallèlement, la petite communauté célébrera l'office de la Sainte Cène.

Le lavement des pieds est omis. Le Christ serviteur est présent en toute personne qui vit l'amour du prochain surtout en ces jours.

La messe se termine par la prière d'envoi. L'officiant dépose ensuite le Saint-Sacrement dans le tabernacle.

La célébration de la passion et de la mort du Christ (Vendredi Saint)

L'office comprend trois parties principales : la liturgie de la Parole, la prière universelle, l'adoration de la Croix. Il n'y a pas de communion.

Etant donné la petitesse de l'assistance, il est possible de combiner la prière universelle et l'adoration de la Croix. Pour celle-ci, il est recommandé d'utiliser une croix que le prêtre peut porter (et éventuellement dévoiler) seul. L'adoration de la Croix par le baiser sera limitée au seul prêtre.

Comme alternative, il est aussi possible à l'assistance de se déplacer ensemble devant un crucifix à l'intérieur de l'église et d'entonner les chants pour la vénération de la Croix.

Il est possible d'opérer une sélection parmi les prières universelles, à laquelle s'ajoute, cette année, une intention qui fera mention expresse de la crise du coronavirus (cf. document séparé).

Il faut exposer ou déposer un crucifix pour permettre aux fidèles de l'adorer s'ils viennent à l'église (en garantissant le respect des consignes).

La célébration de la Veillée pascale

Il n'y aura en principe pas de feu pascal. Le cierge pascal sera allumé, dans ce cas, avec une allumette neuve.

Mais, là où c'est possible, le feu sera allumé à l'air libre devant l'église et brûlera en l'absence du peuple. Il faudra organiser dans ce cas une surveillance (une sixième personne, par exemple le sacristain).

Dans l'église, les participantes et participants recevront la lumière du cierge pascal et ils allumeront ensuite, dans la mesure du possible, les autres cierges qui se trouvent dans l'église. Pour représenter les fidèles absents, d'autres bougies ou lumignons peuvent être répartis dans l'église.

L'annonce de la Pâque (Exsultet) sera chantée (éventuellement en version raccourcie).

Au moment du Gloria, les cloches sonneront, dans la mesure du possible, en témoignage de l'unité de l'Eglise.

La liturgie baptismale se réduira au renouvellement des promesses baptismales.

La louange et l'invocation de Dieu sur l'eau (bénédition de l'eau baptismale) avec l'aspersion sont reportées au début de la première messe dominicale qui suivra la suspension des restrictions actuelles.

Dimanche de Pâques

A 10h00, les cloches sonneront dans tout le pays (comme pour la grand-messe dominicale).

Les directives des diocèses qui complètent ces recommandations doivent aussi être respectées.

Ces recommandations restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Fribourg, le 2 avril 2020

Erwin Tanner-Tiziani
Secrétaire général